

NOUVELLES MESURES POUR LUTTER CONTRE LA CIRCULATION DU VIRUS

Chères clientes, chers clients,

Le décret sur les nouvelles règles sanitaires a été publié ce samedi 17 octobre 2020 :

□ Etat d'urgence sanitaire à partir du samedi 17 octobre.2020

- 6 clients par table (enfant compris). Les groupes familiaux ou festifs sont limités à 30 personnes. Pour les autres types de banquet, dans la limite de capacité de la salle dans le respect de la distanciation
- Un cahier de rappel (numérique ou papier) est mis en place dans notre restaurant. Il faudra obligatoirement nous laisser vos coordonnées afin que nous puissions mettre ces informations à la disposition de l'Agence Régionale de Santé ou de l'assurance maladie en cas de déclenchement d'un contact-tracing.
- Espace libre d'au moins 1 m entre les chaises de tables différentes.
- **Masques : Interdit de porter toute protection faciale (ex. demi-visière, etc.). Il faut un masque homologué. Le masque doit obligatoirement couvrir le nez, la bouche et le menton.**
- **Les clients devront veiller à porter leur masque lors des déplacements.**
- **Notre capacité maximale d'accueil nécessaire au respect de l'ensemble des mesures est de 60 personnes.**
- Nous mettons à disposition des distributeurs de solution hydroalcoolique à plusieurs endroits, notamment à chaque entrée.
- **Le paiement devra obligatoirement se faire à la table afin de limiter vos déplacements au sein de l'établissement.**
- Nous ne pouvons pas assurer de service de vestiaires.
- Il est rappelé qu'il est interdit de consommer des boissons debout à l'intérieur et à l'extérieur du restaurant.

Merci de réserver à l'avance que possible à l'avance au 0388935811

Et surtout respectez les gestes barrières.

Nous vous remercions de votre compréhension,

Freddy et Sébastien Ernwein, et l'ensemble des équipes